



Comités sénatoriaux Modifiée le 22 septembre 2017	Senate Committees Modified on September 22, 2017
<p data-bbox="310 636 699 667">Liste des comités sénatoriaux</p> <ol data-bbox="204 737 805 1314" style="list-style-type: none">1. Comité des études du premier cycle2. Comité des études supérieures3. Comité des grades honorifiques4. Comité de la bibliothèque5. Comité de recherche6. Comité de la planification universitaire7. Comité pour l'octroi des grades et des certificats8. Comité des bourses et des distinctions scolaires9. Comité d'interprétation des règlements scolaires	<p data-bbox="959 636 1305 667">List of Senate Committees</p> <ol data-bbox="833 737 1417 1346" style="list-style-type: none">1. Undergraduate Studies Committee2. Graduate Studies Committee3. Honorary Degrees Committee4. Library Committee5. Research Committee6. University Planning Committee7. Committee for Granting Degrees and Certificates8. Scholarships and Academic Awards Committee9. Interpretation of Academic Regulations Committee

<p>(1) Comité des études du premier cycle (VRER)</p> <p><u>Mandat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Voir à ce que les règlements scolaires soient définis de manière à assurer l'excellence des programmes d'études de premier cycle, ainsi que la promotion des objectifs généraux de l'Université à ce niveau; b) Veiller au maintien de l'excellence de ces mêmes programmes et à la promotion des objectifs généraux de l'Université, par l'application des règlements, la collaboration à l'élaboration et à la réalisation du plan de développement scolaire, etc.; c) Être, par l'intermédiaire de son président, l'agent des communications officielles entre l'Université et tout organisme extérieur ayant trait à l'aspect scolaire des programmes de premier cycle. <p><u>Membres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (président); b) Les professeurs responsables des études de premier cycle de chaque unité; c) Deux membres nommés par l'Université d'Ottawa (mandat de trois ans). <p>Le comité se rencontre au moins deux fois par année, à l'automne et à l'hiver, ou au besoin.</p>	<p>(1) Undergraduate Studies Committee (VRAR)</p> <p><u>Mandate</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) To ensure that academic regulations are defined in a manner that ensures the excellence of undergraduate programs of study, as well as the promotion of the University's overall objectives at this level; b) To ensure that the excellence of these programs is maintained and that the overall objectives of the University are promoted, through the application of regulations, collaboration in the development and implementation of the academic strategic plan, etc.; c) To serve, through its chair, as the official communications officer between the University and all external organizations that deal with the academic aspect of undergraduate programs. <p><u>Members</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Vice-Rector, Academic and Research (chair); b) The professors responsible for undergraduate studies in each faculty; c) Two members appointed by the University of Ottawa (three-year mandate). <p>The Committee meets at least twice a year, in the fall and in the winter, or as required.</p>
---	--

<p>(2) Comité des études supérieures (VRER)</p> <p><u>Mandat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Voir à ce que les règlements scolaires soient définis de manière à assurer l'excellence des programmes d'enseignement et de recherche au niveau des études supérieures, ainsi que la promotion des objectifs généraux de l'Université à ce niveau; b) Veiller au maintien de l'excellence de ces mêmes programmes et à la promotion des objectifs généraux de l'Université à ce niveau par l'application des règlements, la collaboration à l'élaboration et à la réalisation du plan de développement scolaire, la promotion de la recherche, etc.; c) Agir, par l'intermédiaire de son président, à titre d'agent des communications officielles entre l'Université et tout organisme extérieur ayant trait à l'aspect scolaire des programmes d'enseignement et de recherche au niveau des études supérieures. <p><u>Membres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (président); b) Les professeurs responsables des études supérieures de chaque unité; c) Deux membres nommés par l'Université d'Ottawa (mandat de trois ans). <p>Le comité se rencontre au moins deux fois par année, à l'automne et à l'hiver, ou au besoin.</p>	<p>(2) Graduate Studies Committee (VRAR)</p> <p><u>Mandate</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) To ensure that academic regulations are defined in a manner that ensures the excellence of teaching and research programs at the graduate level, as well as the promotion of the University's overall objectives at this level; b) To ensure that the excellence of these programs is maintained and that the overall objectives of the University are promoted through the application of regulations, collaboration in the development and implementation of the academic strategic plan, the promotion of research, etc.; c) To serve, through its chair, as the official communications officer between the University and all external organizations that deal with the academic aspect of teaching and research programs at the graduate level. <p><u>Members</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Vice-Rector, Academic and Research (chair); b) The professors responsible for graduate studies in each faculty; c) Two members appointed by the University of Ottawa (three-year mandate). <p>The Committee meets at least twice a year, in the fall and in the winter, or as required.</p>
---	---

(3) Comité des grades honorifiques (REC)

Mandat

- a) Inviter les membres de la communauté universitaire à lui faire parvenir, au 15 octobre de chaque année, leurs suggestions de candidats au titre de docteur *honoris causa* – cette distinction est une marque de reconnaissance exceptionnelle que l'Université accorde à une personne dont le rayonnement est jugé remarquable et exemplaire dans l'une des sphères d'activité de l'Université, notamment pour ce qui est des contributions à la pensée universitaire chrétienne à la société, à l'Église et à l'Université Saint-Paul –, avec les pièces suivantes :
- un *curriculum vitae* récent et détaillé du candidat;
 - un texte de présentation expliquant le mérite particulier du candidat, que ce soit du monde universitaire chrétien, de l'Église ou de la société en général, et donnant les raisons particulières pour lesquelles l'Université, plus spécifiquement, devrait honorer cette personne;
 - une lettre d'appui d'une personne qui a connu le candidat et qui peut témoigner de son action, en lien ou non avec l'Université – cette lettre d'appui est faite sous le sceau de la confidentialité;
 - une lettre d'appui d'un doyen ou du recteur;
- b) Établir l'éligibilité des candidats;
- c) Présenter les candidatures au Sénat du mois de novembre pour la constitution d'une banque de candidats potentiels;
- d) Examiner les noms figurant dans la banque et arrêter son choix sur un ou des noms qu'il recommande pour approbation au Conseil d'administration;
- e) Inviter le ou les candidats dont les noms ont été retenus par le Conseil d'administration à recevoir un doctorat honorifique de l'Université Saint-Paul lors de la clôture solennelle de l'année universitaire (avril) ou à l'occasion de tout événement spécial de l'Université.

Membres

- a) La rectrice (présidente);
- b) Les vice-recteurs et le secrétaire général;
- c) Un doyen représentant Sciences humaines et Philosophie et un doyen représentant Droit canonique et Théologie, en alternance, une année sur deux.

Le comité se rencontre au moins une fois par année.

(3) Honorary Degrees Committee (REC)

Mandate

- a) To invite the University community to submit, by October 15 of each year, their suggestions for candidates for doctor *honoris causa*. This distinction is a sign of exceptional recognition that the University grants to someone whose reputation is considered to be outstanding and exemplary in one of the University's areas of activity – in particular, contributions to Christian academic thought, society, the Church, and Saint Paul University – with the following documents:
- an up-to-date, detailed curriculum vitae of the candidate;
 - an introductory text explaining the specific merit of the candidate in relation to the academic Christian sphere, or the Church and society in general, giving specific reasons why the University should honour this person;
 - a letter of support from a person who have known the candidate and can attest to his or her efforts, whether related to the University or not. This letter of support is done confidentially;
 - a letter of support from a dean or from the rector;
- b) To evaluate the candidates eligibility;
- c) To present candidacies to the Senate in November to create a list of possible candidates;
- d) To review the names that appear on the list and select one or more names, which it recommends to the Council of Administration for approval;
- e) To invite the candidate(s) whose names have been chosen by the Council of Administration to receive an honorary doctorate from Saint Paul University at the solemn closing of the academic year (April) or during another special event at the University.

Members

- a) Rector (chair);
- b) The Vice-Rectors and Secretary General;
- c) One Dean representing Human Sciences and Philosophy, and one Dean representing Canon Law and Theology, alternating, one year out of two.

The Committee meets at least once a year.

(4) Comité de la bibliothèque (VRER)

Mandat

- a) Étudier et évaluer les grandes lignes d'orientation de la bibliothèque, en particulier les règlements touchant le développement des collections et les critères concernant l'attribution des ressources, en tenant compte des domaines de spécialisation de l'Université, et présenter au Sénat les recommandations jugées nécessaires;
- b) Évaluer les règlements et politiques de la bibliothèque et recommander au Sénat les ajustements souhaitables;
- c) Étudier de nouvelles politiques ou règlements à établir et les recommander au Sénat;
- d) Assurer les consultations requises avant de présenter ses recommandations au Sénat;
- e) Évaluer les conséquences pour la bibliothèque des nouveaux programmes ou services que l'Université se propose d'offrir (par exemple l'ouverture d'un nouvel institut ou la mise en place d'un programme d'enseignement à distance);
- f) Présenter au Sénat un rapport annuel sur la situation de la bibliothèque.

Membres

- a) Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (président);
- b) Le secrétaire général;
- c) Le bibliothécaire en chef;
- d) Quatre professeurs qui représentent chacune des disciplines du droit canonique, de la théologie, des sciences humaines et de la philosophie, approuvés par le Sénat à la suite d'une consultation auprès des doyens (mandat de trois ans);
- e) Un étudiant représentant le 1^{er} cycle (mandat d'un an);
- f) Un étudiant représentant les études supérieures (mandat d'un an).

Le comité se rencontre normalement deux fois par année, à l'automne et à l'hiver.

(4) Library Committee (VRAR)

Mandate

- a) To study and assess the broad guidelines for the Library, especially regulations related to the development of collections and the criteria regarding the allocation of resources, taking into account the University's areas of specialization, and to present to the Senate the recommendations that are deemed necessary;
- b) To assess the Library's regulations and policies and recommend adjustments to the Senate that are desirable;
- c) To study and recommend to the Senate new policies or regulations to be created;
- d) To carry out the necessary consultations before presenting its recommendations to the Senate;
- e) To assess the consequences for the Library of new programs or services that the University is proposing to offer (such as the opening of a new institute or the implementation of a distance-learning program);
- f) To present to the Senate an annual report on the Library's situation.

Members

- a) Vice-Rector, Academic and Research (chair);
- b) Secretary General;
- c) Chief Librarian;
- d) Four professors representing the disciplines of Canon Law, Theology, Human Sciences and Philosophy, approved by the Senate after consultation with the Deans (three-year mandate);
- e) One student representing undergraduate students (one-year mandate);
- f) One student representing graduate students (one-year mandate).

The Committee normally meets twice a year, in the fall and in the winter.

(5) Comité de recherche (VRER)

Mandat

- a) Voir au déroulement des concours pour les programmes d'appui à la recherche de l'Université et les Conférences Glasmacher;
- b) Proposer de nouveaux programmes d'appui à la recherche.
- c) Élaborer les politiques de recherche de l'Université et faire, chaque année, des recommandations au Conseil d'administration concernant le budget de la recherche;
- d) Aviser le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche des enjeux qui suivent dans l'élaboration des politiques de recherche de l'Université :
 - le plan stratégique de la recherche et ses axes stratégiques de développement;
 - les directives et l'orientation des programmes d'appui à la recherche;
 - la création de nouveaux programmes ou la refonte de programmes d'appui à la recherche;
 - les politiques de recherche des organismes de financement et l'engagement de l'Université;
 - l'évaluation des centres et des chaires de recherche;
 - l'appui à la recherche; promotion et rayonnement de la recherche.

Membres

- a) Quatre professeurs qui représentent chacune des disciplines du droit canonique, de la théologie, des sciences humaines et de la philosophie, approuvés par le Sénat à la suite d'une consultation auprès des doyens (mandat de trois ans renouvelable) – ces membres se choisissent un président entre eux;
- b) Le directeur du Bureau de la recherche et de la déontologie (secrétaire, sans droit de vote).

Pour tout sujet ne relevant pas du déroulement normal des concours d'appui à la recherche, deux membres s'ajoutent :

- c) Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- d) Un membre externe à l'Université Saint-Paul qui œuvre dans le domaine de la recherche, nommé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Le comité se rencontre normalement trois fois par année, selon les dates des différents concours.

(5) Research Committee (VRAR)

Mandate

- a) To conduct competitions for programs that support the University's research and the Glasmacher Lectures;
- b) To propose new programs that support research.
- c) To develop the University's research policies and make recommendations each year to the Council of Administration regarding the research budget;
- d) To notify the Vice-Rector, Academic and Research of issues that arise in the development of the University's research policies:
 - the strategic plan for research and its strategic and development approaches;
 - guidelines and orientations for programs that support research;
 - the creation of new programs or the revising of programs that support research;
 - research policies of funding organizations and the University's commitment;
 - the assessment of its centres and research chairs;
 - support for research; promotion and distribution of research.

Members

- a) Four professors representing each of the disciplines of Canon Law, Theology, Human Sciences and Philosophy, approved by the Senate after consultation with the Deans (three-year renewable mandate) – these members choose a chair from among themselves;
- b) Director of the Office of Research and Ethics (secretary, no voting rights).

For any matter outside the normal operations of the competitions for support for research, two members are added:

- c) Vice-Rector, Academic and Research;
- d) An external member of Saint Paul University who works in the field of research, appointed by the Vice-Rector, Academic and Research.

The Committee normally meets three times a year, according to the different competition dates.

(6) Comité de planification universitaire (REC)

Mandat

- a) Établir et mettre à jour, avec la collaboration des unités scolaires et autres, un plan de développement pour l'ensemble de l'Université;
- b) Établir les différents systèmes d'évaluation dont se serviront les diverses unités non scolaires pour faire l'évaluation périodique de leurs travaux, de leurs objectifs, etc., et pour fournir au Comité de planification les données dont il a besoin pour accomplir sa tâche;
- c) Établir les différents systèmes d'évaluation dont se serviront les diverses unités scolaires de l'Université pour faire l'évaluation périodique de la qualité et de la pertinence des programmes d'études et de recherche dont elles ont la responsabilité et pour fournir au Comité de planification les données dont il a besoin pour accomplir sa tâche.

Membres

- a) Le recteur (président);
- b) Les vice-recteurs et le secrétaire général;
- c) Les doyens (lorsqu'un doyen cumule cette fonction pour deux facultés, un autre membre du comité exécutif facultaire s'ajoute) et le bibliothécaire en chef;
- d) Les directeurs de services dont la présence est pertinente avec le mandat du Comité, y compris, mais sans s'y limiter, le directeur des services suivants :
 - i. Recherche et déontologie;
 - ii. Services alimentaires et conférences;
 - iii. Ressources humaines;
 - iv. Immeubles;
 - v. Informatique et enseignement à distance;
 - vi. Finances;
 - vii. Recrutement et communications;
 - viii. Admission, registraire et services étudiants;
 - ix. Diplômés et développement;
 - x. Bureau international.

Le comité se rencontre deux fois par année, à l'automne et à l'hiver.

(6) University Planning Committee (REC)

Mandate

- a) To create and implement, with the collaboration of academic departments and others, a development plan for the University as a whole;
- b) To create the various evaluation systems that the non-academic departments will use to do periodic assessments of their work, their objectives, etc., and to provide the Planning Committee with the data it needs to do its work;
- c) To create the various evaluation systems that the academic departments of the University will use to do periodic assessments of the quality and relevance of the programs of study and research for which they are responsible and to provide the Planning Committee with the data it needs to do its work.

Members

- a) Rector (chair);
- b) The Vice-Rectors and the Secretary General;
- c) The Deans (when a Dean occupies this function on behalf of two faculties, another member of the Faculty Executive Committee will be added) and chief librarian;
- d) Directors of services whose presence is relevant to the Committee's mandate, including, but not limited to, the Directors of the following services:
 - i. Research and Ethics;
 - ii. Food and Conference Services;
 - iii. Human Resources;
 - iv. Campus Services;
 - v. Computer and Distance Education;
 - vi. Financial Services;
 - vii. Recruitment and Communications;
 - viii. Admission, Registrar and Student Services;
 - ix. Alumni and Development;
 - x. International Office.

The Committee meets twice a year, in the fall and in the winter.

(7) Comité pour l'octroi des grades et des certificats (SG)

Mandat

- a) Octroyer, au nom du Sénat, les grades civils et ecclésiastiques ainsi que les certificats de l'Université.

Membres

- a) Le secrétaire général (président);
b) Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
c) Le recteur.

Le comité se rencontre deux fois par année, à l'automne et à l'hiver, ou au besoin.

(7) Committee for Granting Degrees and Certificates (SG)

Mandate

- a) Grant, on behalf of the Senate, civil and ecclesiastical degrees and certificates of the University.

Members

- a) Secretary General (chair);
b) Vice-Rector, Academic and Research;
c) Rector.

The Committee meets twice a year, in the fall and in the winter, or as required.

(8) Comité des bourses et des distinctions scolaires (VRER)

Mandat

- a) Appuyer le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche dans l'élaboration de politiques sur :
 - les enjeux et les politiques qui ont trait aux bourses et aux distinctions scolaires;
 - la création de nouvelles bourses et distinctions;
 - l'appui à la promotion et au rayonnement des études supérieures et postdoctorales;
- b) Établir le rang final des demandes étudiées par les comités de bourses des facultés pour dépôt auprès des organismes externes, y compris pour les *Bourses d'excellence des études supérieures de l'Ontario* (BEÉSO) – il incombe au président du comité d'aviser les candidats de l'obtention de la BEÉSO;
- c) Octroyer les distinctions scolaires (bourses d'excellence) remises lors de la collation des grades.

Membres

- a) Quatre professeurs qui représentent chacune des disciplines du droit canonique, de la théologie, des sciences humaines et de la philosophie, approuvés par le Sénat à la suite d'une consultation menée auprès des doyens (mandat de trois ans renouvelable) – ces membres se choisissent un président entre eux, sauf lors de l'attribution des distinctions scolaires, où le Comité est présidé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- b) Le directeur du Bureau de la recherche et de la déontologie (secrétaire, sans droit de vote).

Le comité se rencontre normalement quatre fois par année, selon les dates des différents concours.

(8) Scholarships and Academic Awards Committee (VRAR)

Mandate

- a) To support the Vice-Rector, Academic and Research in the creation of policies on:
 - issues and policies related to scholarships and academic awards;
 - the creation of new scholarships and awards;
 - support for the promotion and exposure of graduate and postdoctoral studies;
- b) To assign the final ranking of requests that the scholarships committees of the faculties have studied for submission to external organizations, including the *Ontario Graduate Scholarship* program (OGS) – it is up to the Committee chair to notify candidates who have received an OGS;
- c) To grant academic awards (scholarships) that are given out at the conferring of degrees.

Members

- a) Four professors representing each of the disciplines of Canon Law, Theology, Human Sciences and Philosophy, approved by the Senate after consultation with the Deans (three-year renewable mandate) – these members choose a chair from amongst themselves, except in the case of the granting of academic awards, where the Committee is chaired by the Vice-Rector, Academic and Research;
- b) Director of the Office of Research and Ethics (secretary, no voting rights).

The Committee normally meets four times per year, according to the different competition dates.

<p>(9) Comité d'interprétation des règlements scolaires (SG)</p> <p><u>Mandat</u></p> <p>a) Entendre les appels des étudiants concernant toute décision de nature scolaire prise à leur endroit, sauf les cas de fraudes scolaires aux études supérieures.</p> <p><u>Membres</u></p> <p>a) Le secrétaire général ;</p> <p>b) Un doyen d'une faculté autre que l'étudiant qui dépose une demande;</p> <p>c) Une troisième personne choisie en fonction de ses compétences dans la cause en question et qui n'est pas impliqué ni de près ni de loin dans le dossier sous étude.</p> <p>Le comité se rencontre au besoin.</p>	<p>(9) Interpretation of Academic Regulations Committee (SG)</p> <p><u>Mandate</u></p> <p>a) Hear appeals from students regarding academic decisions that impact their student record except academic fraud at the graduate level.</p> <p><u>Members</u></p> <p>a) Secretary-General ;</p> <p>b) A Faculty Dean other than the student who submits request;</p> <p>c) A third member is chosen according to his or her competencies in relation to the case at hand and who has no current or prior involvement in the case under review.</p> <p>The Committee meets when required.</p>
--	--

* * *

Tous les comités du Sénat font rapport de leurs activités à la réunion du Sénat du mois de septembre.

All Senate Committees shall report on their activities at the Senate meeting in September.

Tout professeur en congé sabbatique peut être remplacé par un de ses collègues de sa faculté ou, sinon, il n'est pas compté dans le calcul du quorum.